

**DNCA Invest**  
*Société d'Investissement à Capital Variable*  
60, avenue J.F. Kennedy,  
L-1855 Luxembourg,  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg No B125.012  
(la "**Société**")

**18/06/2025**

## **AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY**

**Re : Fusion de DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY dans DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD**

Cher actionnaire,

Nous vous écrivons en tant qu'actionnaire de DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY (le "**Compartiment absorbé**") pour vous informer que le 25/07/2025 (la "**Date d'effet**"), ce dernier sera fusionné (la "**Fusion**") dans le Compartiment DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD (le "**Compartiment absorbant**", ensemble les "**Compartiments** «). Vous recevrez en conséquence la valeur équivalente des actions du Compartiment absorbant à la place de vos actions du Compartiment absorbé.

La décision de fusionner les Compartiments a été prise par le conseil d'administration de la Société (le "**Conseil**").

### **Contexte et justification de la fusion**

La Fusion vise à rationaliser l'offre globale de la société en supprimant les produits dont les politiques d'investissement sont similaires, permettant ainsi d'accroître son efficacité globale d'un point de vue administratif, opérationnel et économique.

La Fusion augmentera les actifs sous gestion du Compartiment absorbant et offrira aux investisseurs une exposition à un Compartiment plus important, plus diversifié et évolutif, également géré par DNCA Finance, la société de gestion de la Société (la "**Société de gestion**").

Tandis que le Compartiment absorbé est composé d'un portefeuille à forte conviction axé sur les actions des marchés émergents avec une forte intégration ESG et ISR, le Compartiment absorbant, en revanche, met en œuvre une stratégie d'actions mondiales plus large mettant l'accent sur les entreprises qui stimulent la transformation numérique et l'innovation. Les deux Compartiments partagent une philosophie d'investissement similaire fondée sur une croissance à long terme, une intégration ESG et des méthodes de sélection active des titres, ce qui fait du Compartiment absorbant une suite naturelle pour les investisseurs du Compartiment absorbé.

Par conséquent, le Conseil d'administration estime que les actionnaires des Compartiments bénéficieront de la Fusion. Une comparaison des principales caractéristiques des Compartiments est disponible en annexe du présent avis.

Le Conseil a donc décidé, conformément aux articles 5 et 27 des statuts de la Société (les "**Statuts**") et aux dispositions du prospectus de la Société (le "**Prospectus**") et dans l'intérêt des actionnaires des Compartiments, de fusionner le Compartiment absorbé avec le Compartiment absorbant.

### **Objectifs et politiques d'investissement**

Le Compartiment absorbé vise à surperformer l'indice MSCI Emerging Markets sur une durée d'investissement recommandée de 5 ans minimum. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions des marchés émergents (y compris les marchés frontières), en mettant l'accent sur l'investissement durable et responsable (ISR). La stratégie se caractérise par une approche concentrée et à forte conviction (35-50 titres), intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à travers un modèle de recherche propriétaire. Le compartiment absorbé cible les entreprises présentant des fondamentaux robustes, des notations ESG élevées et un potentiel de croissance significative au sein de l'univers MSCI Emerging Markets et de Hong Kong.

A l'inverse, le Compartiment absorbant cherche la performance en investissant à l'échelle mondiale dans des entreprises qui bénéficient de la transformation numérique et de l'innovation technologique, sans contrainte géographique. La stratégie combine une croissance de qualité à un prix raisonnable (GARP) avec un cadre ESG et ISR approfondi et se concentre sur la sélection de leaders de marché mondiaux et locaux à travers des secteurs en pleine mutation numérique. Le Compartiment absorbant est certifié par le label ISR français et applique des politiques d'exclusion renforcées et des filtres ESG plus stricts (30 % d'exclusion contre 20 % dans le Compartiment absorbé).

En outre, le Compartiment absorbant a récemment décidé de renouveler le label ISR français contrairement au Compartiment absorbé (pour plus de détails, veuillez vous référer à l'**annexe "Tableau de comparaison des principales caractéristiques"**).

### Orientation des investissements et exposition géographique :

L'univers d'investissement du Compartiment absorbé est principalement composé d'entreprises marchés émergents, avec une exposition limitée aux marchés frontières, et applique une intégration ESG détaillée à l'aide d'un modèle propriétaire ABA (Above & Beyond Analysis). Son objectif est de saisir les opportunités de croissance à long terme dans les économies moins matures grâce à une sélection financière et extra-financière rigoureuse.

Le Compartiment absorbant, tout en appliquant également le modèle ABA, adopte une approche plus large à la fois en termes de secteur et de zone géographique. Il investit dans des entreprises à la pointe de transformation numérique, telles que la numérisation, l'innovation, la rupture technologique, et ce, dans toutes les régions (y compris les marchés développés et émergents).

En passant au Compartiment absorbant par le biais de la Fusion, les actionnaires du Compartiment absorbé bénéficieront d'un accès à un univers d'investissement plus large et plus diversifié à l'échelle mondiale, tout en conservant l'intégration de facteurs ESG et une gestion active. L'orientation élargie du Compartiment absorbant offre un cadre solide pour une croissance économique pérenne, améliorant potentiellement la résilience du portefeuille et la performance à long terme.

Le tableau de l'annexe (le "**Tableau de comparaison des principales caractéristiques**") résume l'écart de politique d'investissement entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant.

### **Catégories d'actions et modifications de la commission annuelle de gestion des investissements**

Bien que la plupart des actions du Compartiment absorbé soient assorties d'une commission de performance de 20 % en cas de performance positive dépassant leur indice de référence sans le critère High-Water Mark, les actionnaires détenant des actions assorties de commissions de performance au sein du Compartiment absorbé recevront automatiquement des actions du Compartiment absorbant, qui applique la même commission de performance de 20 % mais inclut le critère de performance High-Water Mark (pour plus de détails, veuillez-vous référer au tableau de comparaison des principales caractéristiques).

Pour le Compartiment absorbé, la commission de performance sera accumulée jusqu'à la Date d'effet. À la Date d'effet, la commission de performance du Compartiment absorbé (le cas échéant) sera "cristallisée" et sera payée.

L'effet de la commission liée à la performance pour les actionnaires du Compartiment absorbant (détenant des actions avec commission de performance) suite à la Fusion est inchangé à la Date d'effet et n'est pas différent de ce qu'il aurait été si le Compartiment absorbant avait reçu des souscriptions d'investisseurs externes. En ce qui concerne les actionnaires du Compartiment absorbé, ils seront considérés comme de nouveaux investisseurs ayant souscrit à la Date d'effet aux fins du calcul de la commission de performance du Compartiment absorbant afin d'assurer un traitement équitable des actionnaires des deux Compartiments conformément à l'article 4 du Règlement de la *Commission de Surveillance du Secteur Financier* n°10-05 transposant la Directive 2010/44/UE de la Commission du 1er juillet 2010 portant modalités d'application de la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne certaines dispositions relatives aux fusions de Compartiments, aux structures maîtres-nourriciers et à la procédure de notification.

Pour le calcul du risque global dans le cadre de la procédure de gestion des risques, les Compartiments utilisent la méthode de l'engagement.

L'indicateur synthétique de risque (l'"**ISR**") du Compartiment absorbant est de 5, tandis que celui du Compartiment absorbé est de 4.

Le tableau ci-dessous résume les plafonds annuels de la commission de gestion d'investissement (la "**CGI** ") et les frais courants (les "**FC** ") pour les catégories d'actions du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant.

Compartiment absorbé				Compartiment absorbant			
Catégorie d'actions	ISIN	CGI	FC <sup>[1]</sup>	Catégorie d'actions	ISIN	CGI	FC <sup>[1]</sup>
<b>I EUR</b>	LU2533786898	1.00%	1.16%	<b>I EUR</b>	LU2194926346	1.00%	1.05%
<b>ID EUR</b>	LU2606030869	1.00%	1.17%	<b>ID EUR</b>	LU2194926429	1.00%	1.16%
<b>H-I USD</b>	LU2533786971	1.00%	1.21%	<b>SI EUR</b>	LU2217652499	0.80%	0.85%
<b>A EUR</b>	LU2533787193	1.70%	1.88%	<b>A EUR</b>	LU2194926775	1.70%	1.80%
<b>N EUR</b>	LU2533787359	1.10%	1.26%	<b>N EUR</b>	LU2194926858	1.10%	1.21%
<b>Q EUR</b>	LU2533787516	0.20%	0.41%	<b>Q EUR</b>	LU2343999939	0.20%	0.31%
<b>H-A USD</b>	LU2533787276	1.70%	1.95%	<b>H-I USD</b>	LU2194926692	1.00%	1.20%
<b>M EUR</b>	LU2533787433	0.90%	1.05%	<b>M EUR</b>	LU3077229170	0.90%	1.06%
				<b>WI EUR</b>	LU2217652572	1.30%	1.34%
				<b>N2 EUR</b>	LU2217652655	1.10%	1.19%
				<b>A2 EUR</b>	LU2217652812	1.70%	1.79%
				<b>ND2 EUR</b>	LU2217652739	1.10%	1.30%
				<b>AD2 EUR</b>	LU2217652903	1.70%	1.79%
				<b>A3 EUR</b>	LU3077228958	2%	2.20%
				<b>B EUR</b>	LU3077229097	2.25%	2.45%

La devise de base des Compartiments est l'euro. Un résumé complet des catégories d'actions du Compartiment absorbé qui seront fusionnées dans les catégories d'actions du Compartiment absorbant se trouve dans l'annexe de cet avis de Fusion.

<sup>[1]</sup> Les pourcentages sont annuels et indiqués par rapport à la valeur nette d'inventaire par action. Les FC comprennent, le cas échéant, la commission de distribution, la commission de service aux actionnaires, la commission de gestion des investissements et d'autres frais d'administration, y compris les frais d'administration des fonds, de conservation et d'agence de transfert. Ils comprennent les commissions de gestion et les frais d'administration des fonds d'investissement sous-jacents du portefeuille. Les FC sont au 31 décembre 2024.

## **Heure limite de négociation et périodes de règlement pour les souscriptions et les rachats**

L'heure limite de négociation et les périodes de règlement ne sont pas modifiées. L'heure limite de négociation du Compartiment absorbant est fixée à 12h00, heure de Luxembourg, le jour de la négociation. Les ordres qui parviennent à BNP Paribas, succursale de Luxembourg, l'agent administratif, domiciliataire, payeur principal, agent de registre et de transfert de la Société ("**BNP**"), avant l'heure limite seront exécutés le jour de l'opération. Les périodes de règlement pour la souscription et le rachat se situent dans les trois jours ouvrables suivant un jour de négociation.

Un tableau comparatif des principales caractéristiques du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant (y compris les changements de catégorie d'actions) figure en annexe.

## **Fusion**

Cet avis de Fusion est requis par la loi luxembourgeoise.

Suite à la Fusion, il n'y aura pas de changement de l'entité juridique agissant en tant que société de gestion, qui reste la société de gestion.

## **Coûts et dépenses de la fusion**

Le Compartiment absorbé n'a pas de frais d'établissement en suspens. Les dépenses encourues dans le cadre de la Fusion, y compris les frais juridiques et de conseil et d'administration, seront supportées par la société de gestion.

En outre, on estime qu'environ 40 % des actifs du Compartiment absorbé devraient être vendus avant la Fusion. Les actifs du Compartiment absorbant seront également rééquilibrés à hauteur de 10 % avant ou après la Fusion.

## **Rapport d'échange, traitement des produits à recevoir et conséquences de la Fusion**

À la Date d'effet, tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront transférés au Compartiment absorbant. Pour les actions de chaque catégorie que vous détenez dans le Compartiment absorbé, vous recevrez un montant égal en valeur d'actions de la catégorie correspondante (telle que décrite à la section "Catégories d'actions et modifications de la commission annuelle de gestion des investissements" ci-dessus) dans le Compartiment absorbant. Le ratio d'échange de la Fusion sera le résultat du rapport entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie concernée du Compartiment absorbé et la valeur nette d'inventaire de la catégorie concernée du Compartiment absorbant à la Date d'effet. Bien que la valeur globale de vos avoirs reste la même, vous pouvez recevoir un nombre d'actions du Compartiment absorbant différent de celui que vous déteniez auparavant dans le Compartiment absorbé.

Tout revenu couru relatif aux actions du Compartiment absorbé au moment de la Fusion sera inclus dans le calcul de la valeur nette d'inventaire finale par action du Compartiment absorbé et sera comptabilisé après la Fusion dans la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment absorbant.

Le Compartiment absorbé cessera d'exister à la Date d'effet.

Vous deviendrez ainsi un actionnaire du Compartiment absorbant, dans la catégorie d'actions qui correspond à votre profil d'investisseur actuel dans le Compartiment absorbé. Un résumé complet des catégories d'actions du Compartiment absorbé qui seront fusionnées dans les catégories d'actions du Compartiment absorbant est disponible dans la section "Correspondance des catégories d'actions existantes et nouvelles" de l'annexe.

La première date de négociation de vos actions dans le Compartiment absorbant sera le 28 juillet 2025, l'heure limite de traitement des ordres pour ce jour de négociation étant fixée à 12h00, heure de Luxembourg.

### **Droits de rachat, d'échange et de souscription des actionnaires**

Si vous ne souhaitez pas détenir d'actions dans le Compartiment absorbant à partir de la Date d'effet, vous avez le droit de racheter votre participation dans le Compartiment absorbé ou d'effectuer un arbitrage vers un autre Compartiment de la SICAV DNCA Invest à tout moment jusqu'au jour de l'opération, à savoir, le 18 juillet 2025 inclus. Après cette date, l'émission et le rachat d'actions du Compartiment absorbé seront suspendus et aucune souscription, aucun rachat ou aucun échange dans le Compartiment absorbé ne sera accepté.

BNP exécutera votre rachat sans frais ou vos instructions d'échange conformément aux dispositions du Prospectus.

Les souscriptions ou les arbitrages vers le Compartiment absorbé reçus de nouveaux investisseurs ne seront pas acceptés après la clôture de l'opération le 18 juillet 2025.

### **Statut fiscal**

La conversion d'actions au moment de la Fusion et/ou le rachat ou l'échange d'actions avant la Fusion peuvent affecter le statut fiscal de votre investissement. Nous vous recommandons donc de demander l'avis d'un professionnel indépendant sur ces questions.

### **Plus d'informations**

Nous vous conseillons de lire les documents d'informations clés du Compartiment absorbant (les " **DIC** ") qui accompagnent le présent avis. Ces documents, ainsi que les KID de toutes les autres catégories d'actions disponibles et le Prospectus, sont disponibles à l'adresse suivante : [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com).

Un rapport d'audit sera préparé par le commissaire aux comptes agréé de la société en relation avec la Fusion et sera disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Nous espérons que vous choisirez de conserver vos investissements dans le Compartiment absorbant après la Fusion. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez contacter votre conseiller professionnel habituel ou la société de gestion au (+33 (0)1 58 62 55 00) ou à l'adresse [serviceclients@dnca-investments.com](mailto:serviceclients@dnca-investments.com).

**DNCA INVEST**

## Annexe

### Tableau comparatif des principales caractéristiques

Ce qui suit est une comparaison des principales caractéristiques du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant. Tous deux sont des compartiments de la SICAV DNCA Invest. Les actionnaires du Compartiment absorbé sont également invités à consulter les KID du Compartiment absorbant.

#### Fusion

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
<b>Objectif et stratégie d'investissement</b>	<p><i>Objectif d'investissement :</i></p> <p>L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer l'indice MSCI Emerging Markets (BBG Ticker : MSDEEEMN) sur la période d'investissement minimum recommandée de 5 ans. Parallèlement, le Compartiment suit une approche d'investissement durable et responsable ("ISR") en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") dans l'analyse fondamentale, l'objectif de score ESG du portefeuille et la gestion responsable (vote et engagement).</p> <p><i>Stratégie d'investissement :</i></p> <p>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR mais n'a pas pour objectif un investissement durable.</p>	<p><i>Objectif d'investissement :</i></p> <p>L'objectif d'investissement du Compartiment est de rechercher une performance en tirant parti de l'évolution des marchés d'actions sans contrainte géographique (y compris les marchés émergents) qui bénéficient de la transformation numérique des industries et de la société, sur la durée de placement recommandée de 5 ans.</p> <p>Dans ce cadre, le Compartiment met en œuvre une gestion active de conviction en sélectionnant des sociétés éligibles au thème d'investissement.</p> <p>Ces entreprises sont choisies pour leur qualité de leaders mondiaux ou locaux sur leurs marchés respectifs analysés à travers l'intégration systématique de critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG) (tels que la consommation d'énergie, l'émission de CO2), ou encore les pratiques éthiques de la société.</p> <p><i>Stratégie d'investissement :</i></p> <p>La stratégie d'investissement est basée sur un style de gestion active et discrétionnaire.</p> <p>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales</p>

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	<p>La stratégie d'investissement est basée sur un style de gestion active et discrétionnaire.</p> <p>Le Compartiment investit au moins 80 % de ses actifs nets dans des actions ou des instruments équivalents émis par des émetteurs ayant leur siège social, domiciliés ou cotés sur les marchés émergents, y compris Hong-Kong, ceux-ci étant définis comme les pays appartenant à l'indice MSCI Emerging Markets.</p> <p>Le Compartiment peut également être exposé, jusqu'à 10% de ses actifs nets, aux marchés émergents dits " marchés frontières " , c'est-à-dire aux pays composant l'indice MSCI Frontier Markets ou à d'autres pays que la Société de gestion considère comme des " marchés frontières " émergents. Ces marchés frontières offrent des opportunités d'investissement attrayantes permettant de capter une forte croissance tout en augmentant la décorrélation.</p> <p>Il s'agit d'un Compartiment de conviction destiné à se concentrer sur un nombre réduit d'émetteurs, entre 35 et 50.</p> <p>Le processus d'investissement repose sur une sélection ascendante à long terme basée sur une analyse qualitative avec des disciplines strictes en matière d'achat et de vente et intégrant simultanément de fortes considérations ESG. .</p> <p>Le Compartiment est activement géré et utilise une stratégie</p>	<p>et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.</p> <p>Le Compartiment prend en compte, au minimum, les objectifs suivants et procède à la déclaration de ces indicateurs ESG dans le cadre du suivi et de l'évolution de la performance ESG du portefeuille :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc.</li> <li>- Social : rémunération, inégalité des sexes, santé et sécurité, travail des enfants, etc.</li> <li>- Gouvernance : corruption et pots-de-vin, évasion fiscale, etc.</li> <li>- Note de qualité ESG mondiale.</li> </ul> <p>Le Compartiment investit au moins 75 % de son actif net dans des actions de sociétés occupant une position de leader mondial ou local sur leurs marchés et opérant dans les secteurs technologiques, dans des secteurs bénéficiant de la numérisation croissante et des innovations technologiques.</p> <p>Dans ce cadre, le Compartiment met en œuvre une gestion active de conviction en utilisant une approche " Quality GARP " (Quality Growth at a Reasonable Price) et ISR.</p> <p>La société de gestion sélectionne également des actions de sociétés qu'elle considère comme ayant une position de leader mondial ou régional, offrant une visibilité et une durabilité de</p>

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	<p>d'investissement de conviction et une approche d'investissement durable et responsable (ISR), toutes deux mises en œuvre simultanément par la société de gestion, comme décrit plus en détail ci-dessous.</p> <p>Le Compartiment prend en compte, au minimum, les objectifs suivants et procède à la déclaration de ces indicateurs ESG dans le cadre du suivi et de l'évolution de la performance ESG du portefeuille :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc.</li> <li>- Social : rémunération, inégalité des sexes, santé et sécurité, travail des enfants, etc.</li> <li>- Gouvernance : corruption et pots-de-vin, évasion fiscale, etc.</li> <li>- Note de qualité ESG mondiale.</li> </ul> <p>L'univers d'investissement initial, qui comprend environ 5000 émetteurs, est basé sur des sociétés principalement incluses dans l'indice MSCI Emerging Market et l'indice MSCI Frontier Market, ainsi que sur des actions d'émetteurs de pays émergents (y compris Hong-Kong) identifiés par la société de gestion sur la base de l'analyse financière et extra-financière et/ou ayant déjà fait l'objet d'investissements au cours des dernières années. L'approche ISR est appliquée aux émetteurs</p>	<p>leurs perspectives de croissance à moyen et long terme.</p> <p>L'univers d'investissement initial, qui comprend environ 5000 émetteurs mondiaux, est composé d'émetteurs pouvant appartenir au MSCI ACWI IMI Digital Economy Net USD, ainsi que de valeurs identifiées par la Société de gestion sur la base de l'analyse financière et extra-financière, et/ou ayant déjà fait l'objet d'investissements au cours des dernières années. Les différents critères décrits ci-dessous sont appliqués aux émetteurs sélectionnés au sein de cet univers d'investissement initial.</p> <p>De cet univers d'investissement initial sont exclues les entreprises ayant fait l'objet de controverses ou ayant commis des infractions graves envers les principes du Pacte mondial des Nations unies (exemple: droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne. En outre, une politique stricte d'exclusion des armes controversées et d'exclusion sectorielle est mise en œuvre et est disponible sur le site web de la société de gestion (<a href="https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri">https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri</a>).</p> <p>Ainsi, le processus d'investissement et la sélection de titres qui en découle tiennent compte de l'évaluation interne de la responsabilité des entreprises sur la base d'une analyse extra-financière au moyen d'un modèle de notation (ABA, Above &amp; Beyond Analysis) développé en interne par la société de gestion. Ce modèle s'articule autour de quatre piliers, détaillés ci-dessous (i) la responsabilité d'entreprise, (ii) la transition durable, (iii) les controverses</p>

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	<p>sélectionnés dans l'univers d'investissement initial.</p> <p>De cet univers d'investissement initial, sont exclues les entreprises ayant fait l'objet de controverses ou ayant commis des infractions graves envers les principes du Pacte mondial des Nations Unies (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base du modèle interne. En outre, une politique stricte d'analyse des armes controversées et d'exclusion sectorielle est mise en œuvre et est disponible sur le site web de la société de gestion (<a href="https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri">https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri</a>).</p> <p>Ainsi, le processus d'investissement et la sélection de titres qui en découle tiennent compte de l'évaluation interne de la responsabilité et de la durabilité des entreprises sur la base d'une analyse extra-financière effectuée à l'aide d'un modèle d'évaluation (ABA, Above &amp; Beyond Analysis) développé en interne par la société de gestion selon la méthode du "best-in-universe".</p> <p>Le Compartiment utilise un outil propriétaire développé en interne par la Société de gestion pour prendre des décisions d'investissement. L'utilisation de cet outil propriétaire repose sur l'expérience, les relations et l'expertise de la Société de gestion. Il existe un risque que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne remplissent pas les tâches pour lesquelles ils ont été conçus.</p>	<p>et (iv) le dialogue et l'engagement avec les émetteurs.</p> <p>L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre critères : la responsabilité vis-à-vis des actionnaires (conseil d'administration et direction Générale, pratiques comptables et risques financiers, etc), la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie des produits ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets, etc.), la responsabilité vis-à-vis des travailleurs et la responsabilité sociétale (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des salariés - sécurité, bien-être, diversité, représentation des salariés, salaires, qualité des produits ou services vendus, etc). Chaque critère est évalué indépendamment et pondéré en fonction de son importance dans l'entreprise. Chaque dimension est déclinée en un ensemble de sous-critères, qui sont au nombre de 25 environ. Cette analyse approfondie, combinant études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.</p> <p>En outre, le suivi du niveau de controverses est pris en compte directement dans la responsabilité de l'entreprise et peut affecter la notation.</p> <p>La société de gestion utilise une approche d'analyse ESG propriétaire avec la méthode "best in universe". Il peut y avoir un biais sectoriel. La recherche et les notations sont effectuées exclusivement en interne sur la base des informations communiquées par les entreprises et</p>

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	<p>Le Compartiment intègre également des critères ESG dans ses investissements directs, y compris lors de la définition de l'univers d'investissement et du reporting de toutes les sociétés effectué selon la méthode "best in universe". Il peut exister un biais sectoriel.</p> <p>L'analyse de la responsabilité des entreprises est décomposée en quatre critères : la responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.), la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie des produits ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets, etc.), la responsabilité envers les travailleurs et la responsabilité sociétale (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des employés - sécurité, bien-être, diversité, représentation des employés, salaires, qualité des produits ou des services vendus, etc.) ). Chaque critère est évalué indépendamment et pondéré en fonction de son importance dans l'entreprise. Chaque critère est décliné en un ensemble de sous-critères, qui sont au nombre de 25 environ. Cette analyse approfondie, combinant études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.</p> <p>En outre, le suivi du niveau de controverses est pris en compte directement dans la responsabilité de</p>	<p>de notre dialogue permanent avec ces dernières.</p> <p>Il existe un risque que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne remplissent pas les tâches pour lesquelles ils ont été conçus.</p> <p>Conformément à l'approche fondamentale de l'équipe de gestion, le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière (quantitative et micro-économique) et extra-financière (qualitative) en deux étapes successives : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la sélection des émetteurs selon l'approche financière décrite ci-dessus,</li> <li>- l'exclusion des émetteurs présentant un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures. Ce filtre extra-financier exclut un minimum de 30% des émetteurs sur la base de l'analyse extra-financière décrite précédemment.</li> </ul> </li> <li>- Structuration du portefeuille avec une approche macroéconomique.</li> <li>- Construire le portefeuille en tenant compte des contraintes réglementaires et du processus d'investissement afin d'établir la sélection finale.</li> </ul>

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	<p>l'entreprise et peut affecter la notation.</p> <p>Le Compartiment procède à l'analyse extra-financière d'au moins 90 % de ses actifs nets et exclut de son univers d'investissement au moins 20 % des pires émetteurs d'actions, ce qui l'empêche d'investir dans ces émetteurs.</p> <p>Le résultat de l'approche ISR sera contraignant pour la société de gestion.</p> <p>Conformément à l'approche fondamentale de l'équipe de gestion, le processus d'investissement est basé sur la sélection de l'univers d'investissement en combinant une approche financière (quantitative et micro-économique) et extra-financière (qualitative) en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la sélection des émetteurs selon l'approche financière décrite ci-dessus, et</li> <li>• l'exclusion des émetteurs qui présentent un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des</li> </ul>	<p>Le Compartiment est géré en tenant compte des principes de responsabilité d'entreprise et de développement durable conformément aux exigences du label ISR français, ce qui implique notamment de procéder à l'analyse extra-financière d'au moins 90% de l'actif du Compartiments et d'exclure de son univers d'investissement au moins 30% des plus mauvais émetteurs d'actions et donc de ne pas investir dans ces émetteurs. Le gestionnaire s'engage, dans son modèle de notation, à pondérer chacun des trois domaines Environnement (E), Social (S) et Gouvernance (G) à hauteur de 20% minimum. Si, pour un émetteur, l'une de ces trois pondérations est inférieure à 20%, la Société de gestion devra le justifier sur la base de l'analyse de matérialité qui a conduit à cette pondération. Le Compartiment respecte également les exclusions imposées par le Label ISR français.</p> <p>Le résultat de l'approche ISR sera contraignant pour la société de gestion.</p> <p>Le Compartiment peut exceptionnellement, dans des conditions de marché extrêmes, utiliser des produits dérivés à des fins de couverture ou d'exposition aux risques liés aux actions et aux devises.</p> <p>De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment sont disponibles dans l'information précontractuelle sur les produits financiers visés à l'article 8 du Règlement SFDR qui suit le Compartiment et qui fait partie intégrante du Prospectus.</p>

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	<p>controverses majeures. Ce filtre extra-financier exclut un minimum de 20% des émetteurs sur la base de l'analyse extra-financière décrite précédemment.</p> <p>De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment sont disponibles dans l'information précontractuelle sur les produits financiers visés à l'article 8 du Règlement SFDR qui suit le Compartiment et qui fait partie intégrante du Prospectus.</p> <p><i>Description des catégories d'actifs et des contrats financiers :</i></p> <p>Le Compartiment peut à tout moment être exposé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 60 % de ses actifs nets au marché des actions ou équivalent (tels que les warrants et les droits de souscription) ;</li> <li>- Jusqu'à 105% de son actif net en actions chinoises ou titres liés à des actions en investissant dans des actions A via le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect et/ou le programme Shenzhen-Hong Kong</li> </ul>	<p><i>Description des catégories d'actifs et de contrats financiers :</i></p> <p>Le Compartiment peut à tout moment investir dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des actions sans contrainte géographique (y compris les marchés émergents) et de toutes tailles de capitalisation (y compris les petites et moyennes</li> </ul>

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	<p>Stock Connect ou via le RQFII/QFII et ou en investissant en actions B ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jusqu'à 105 % de ses actifs nets directement en actions chinoises de catégorie H et en American Depositary Receipts (ADR) cotés à la Bourse de New York ou au NASDAQ et en Global Depositary Receipts (GDR), ou en ADR cotés à la Bourse de Londres ;</li> <li>- Jusqu'à 10 % de l'actif net en titres participatifs, communément appelés P-Notes<sup>1</sup> ;</li> <li>- Jusqu'à 10% de son actif net dans des pays émergents "marchés frontières" ;</li> <li>- Jusqu'à 20% de son actif net dans des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros (ou équivalent) ;</li> <li>- Jusqu'à 20% de son actif net en instruments du marché monétaire ou en dépôts, si les conditions du marché sont défavorables;</li> <li>- Jusqu'à 10% de son actif net en autres instruments financiers (au sens de l'article 41 (2) a) de la Loi luxembourgeoise du 17</li> </ul>	<p>capitalisations) : de 75 % à 105 % de ses actifs nets (directement ou par l'intermédiaire d'OPCVM et/ou d'autres OPC) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- titres à revenu fixe et instruments du marché monétaire d'émetteurs du secteur public ou privé ayant leur siège social dans les pays de la zone euro, en fonction des opportunités de marché, et bénéficiant au moment de l'achat d'une notation Standard &amp; Poor's d'au moins A3 à court terme ou A- à long terme, ou considérés comme équivalents par la société de gestion sur la base de critères similaires, ou par le biais d'obligations et d'OPCVM monétaires : jusqu'à 15 % de ses actifs nets ;</li> <li>- dépôts : jusqu'à 25 % de ses actifs nets ;</li> <li>- d'autres instruments financiers (au sens de l'article 41 (2) a) de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010) jusqu'à 10 % de ses actifs nets.</li> </ul> <p>Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises autres que l'euro, portant le risque de change à 105% maximum de son actif net.</p> <p>L'exposition au risque de change sur les devises hors zone euro peut atteindre un maximum de 105% de l'actif net du Compartiment.</p> <p>Dans la limite de 20 % de son actif net, le Compartiment peut également investir dans des actions appelées "actions A " émises par des sociétés ayant leur siège social en RPC, cotées en monnaie locale (Renminbi) et</p>

<sup>1</sup> Les billets P sont des certificats liés à des actions qui permettent aux sociétés étrangères d'investir indirectement dans des actions : ils obtiennent une exposition à un investissement en actions (actions ordinaires, warrants) sur un marché local où la propriété étrangère directe n'est pas autorisée ou restreinte. Pour plus d'informations, veuillez également vous référer à l'avertissement sur les risques " Investir dans les marchés émergents " dans la section " Avertissements sur les risques " de la partie générale du présent Prospectus.

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	<p>décembre 2010).</p> <p>L'exposition au risque de change peut atteindre 105% des actifs nets du Compartiment.</p> <p>La part d'investissements du Compartiment dans des OPCVM ou des fonds alternatifs réglementés ouverts aux investisseurs non professionnels (conformément à la directive européenne 2011/61/UE) et qualifiés comme d'autres OPC conformément à l'article 41(1) de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, y compris les ETF, ne doit pas dépasser 10 % de son actif net.</p> <p>Le Compartiment ne peut pas investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) ou des titres adossés à des actifs (ABS).</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des titres libellés dans n'importe quelle devise. Toutefois, l'exposition à une devise autre que la devise de base peut être couverte par rapport à la devise de base afin de modérer les risques de change. Ces instruments peuvent être des produits dérivés négociés en bourse ou de gré à gré, y compris, mais sans s'y limiter, des contrats à terme, des options, des swaps et des contrats de change à terme.</p> <p>Dans la limite de 100 % de son actif net, le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés négociés en bourse ou de gré à gré, y compris, mais sans s'y limiter, des contrats à terme, des contrats à terme sur</p>	<p>disponibles via le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect ou via le programme Shenzhen-Hong Kong Stock Connect, ou encore via le RQFII/QFII.</p> <p>Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres qualifiés de " distressed " ou de " in default " au moment de l'investissement. Les titres à revenu fixe susceptibles d'être rétrogradés au cours de leur vie en dessous de la notation minimale autorisée seront cédés dès que possible en tenant compte de l'intérêt des actionnaires.</p> <p>La part des investissements du Compartiment dans des OPCVM ou des fonds alternatifs réglementés ouverts aux investisseurs non professionnels (conformément à la directive européenne 2011/61/UE) et qualifiés d'autres OPC conformément à l'article 41(1) de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, y compris les ETF, ne doit pas dépasser 10 % de ses actifs nets.</p> <p>Le Compartiment ne peut pas investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) ou des titres adossés à des actifs (ABS).</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des titres libellés dans n'importe quelle devise. Toutefois, l'exposition à une devise autre que la devise de base peut être couverte par rapport à la devise de base afin de modérer les risques de change. Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés afin d'augmenter l'exposition au risque de change. Ces instruments peuvent inclure, sans s'y limiter, des contrats à terme, des options, des swaps, des contrats de change à terme.</p>

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	<p>indice de marché, des options sur indice de marché, des swaps sur actions et des options non complexes à des fins de couverture ou d'augmentation de l'exposition aux actions. Les swaps d'actions ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture de l'exposition aux actions.</p> <p>Afin d'atteindre l'objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des actions ou des instruments financiers dérivés connexes (tels que des CFD ou des DPS), ainsi que dans des obligations convertibles, des warrants et des droits pouvant comporter des dérivés, dans le but de couvrir ou d'augmenter les risques liés aux actions et aux devises.</p> <p>Le Compartiment peut détenir à titre accessoire des dépôts bancaires conformément à la clause II de la section " 3. Restrictions d'investissement et d'emprunt " de la partie principale du Prospectus.</p> <p>Le Compartiment peut avoir recours à des emprunts conformément à la clause VIII de la section " 3. Restrictions d'investissement et d'emprunt " de la partie principale du Prospectus.</p>	<p>Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés négociés en bourse ou de gré à gré, y compris, mais sans s'y limiter, des contrats à terme, des options et des options non complexes, à des fins de couverture, d'augmentation ou d'arbitrage de l'exposition aux actions .</p> <p>Le Compartiment peut également utiliser des swaps dans le but de couvrir ou d'augmenter l'exposition aux actions, l'exposition au change et l'exposition aux devises autres que la devise de base.</p> <p>Pour atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des instruments financiers dérivés liés à des actions ou dans des instruments dérivés intégrés, ainsi que - mais sans s'y limiter - dans des obligations convertibles, des obligations échangeables, des warrants, des certificats et des droits pouvant intégrer des instruments dérivés, dans le but de couvrir, d'accroître et d'arbitrer le risque lié aux actions.</p> <p>Le Compartiment peut détenir des dépôts.</p> <p>Le Compartiment peut recourir à des emprunts conformément à la clause VIII de la section " 3. Restrictions d'investissement et d'emprunt " de la partie principale du Prospectus.</p>
<b>Classification selon la SFDR</b>	Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.	Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.
<b>Statut en vertu du règlement (UE)</b>	Veillez vous référer à l'annexe d'information précontractuelle du Compartiment absorbé pour les	Veillez vous référer à l'annexe d'information précontractuelle du Compartiment absorbant pour les

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
<b>2020/852 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'établissement d'un cadre pour faciliter l'investissement durable.</b>	produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, ou au règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852, qui peuvent être consultés dans le Prospectus.	produits financiers visés à l'article 8 paragraphes 1, 2 et 2a, ou au règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 qui peuvent être consultés dans le Prospectus.
<b>Indicateur synthétique de risque (ISR)</b>	Catégorie 4	Catégorie 5
<b>Label ISR français</b>	NON	OUI
<b>Profil de risque</b>	<p>Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement de cinq ans. Les risques auxquels l'investisseur est exposé via le Compartiment sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque lié aux actions ;</li> <li>- Risque de gestion discrétionnaire ;</li> <li>- Risque de liquidité ;</li> <li>- Risque lié aux petites et moyennes capitalisations ;</li> <li>- Risque de perte en capital ;</li> <li>- Risque de change ;</li> <li>- Risque lié aux marchés émergents ;</li> <li>- Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés ainsi que dans des instruments intégrant des dérivés ;</li> <li>- Risque de contrepartie ;</li> <li>- Risque ESG ;</li> <li>- Risque lié aux obligations convertibles/échangeables ;</li> <li>- Risque de durabilité ;</li> <li>- Risque lié à Stock Connect ;</li> <li>- Risque ADR/GDR.</li> </ul>	<p>Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement supérieur à cinq ans. Les risques auxquels l'investisseur est exposé via le Compartiment sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque lié aux actions ;</li> <li>- Risque de gestion discrétionnaire ;</li> <li>- Risque de liquidité ;</li> <li>- Risque lié aux petites et moyennes capitalisations ;</li> <li>- Risque de perte de capital ;</li> <li>- Risque de taux d'intérêt ;</li> <li>- Risque de change ;</li> <li>- Risque de crédit ;</li> <li>- Risque lié aux marchés émergents ;</li> <li>- Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés ainsi que dans des instruments intégrant des dérivés ;</li> <li>- Risque de contrepartie ;</li> <li>- Risque ESG ;</li> <li>- Risque lié aux obligations convertibles/échangeables ;</li> <li>- Risque lié à Stock Connect ;</li> </ul>

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
		- Risque lié à la durabilité.
<b>Profil de l'investisseur type</b>	Tous les investisseurs, en particulier ceux qui recherchent une exposition aux actions des marchés émergents avec une approche ESG. Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui acceptent d'être exposés à tous les risques énoncés dans le profil de risque du Compartiment.	Tous les investisseurs, en particulier ceux qui recherchent une exposition aux marchés d'actions internationaux avec une approche ESG. Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui acceptent d'être exposés à tous les risques énoncés dans le profil de risque du Compartiment.
<b>Catégorie de fonds</b>	Fonds mondial d'actions émergentes	Fonds d'actions internationales
<b>Devise du fonds</b>	EUR	EUR
<b>Date de lancement</b>	26 juin 2023	28 mai 2021
<b>Heure limite de négociation et périodes de règlement pour les souscriptions et les rachats</b>	Les ordres doivent parvenir à la société de gestion avant 12h00, heure de Luxembourg, le jour de négociation pour être exécutés ce jour-là.  Les délais de règlement pour la souscription et le rachat sont de trois jours ouvrables suivant un jour de négociation.	Les ordres doivent parvenir à la société de gestion avant 12h00, heure de Luxembourg, le jour de négociation pour être exécutés ce jour-là.  Les délais de règlement pour la souscription et le rachat sont de trois jours ouvrables suivant un jour de négociation.
<b>Méthode de gestion des risques</b>	Engagement	Engagement
<b>Commission d'abonnement</b>	Pour toutes les catégories: jusqu'à 2,00 % du montant total de l'abonnement.	Pour toutes les catégories: jusqu'à 2,00 % du montant total de l'abonnement.
<b>Commissions de gestion par</b>	I EUR : jusqu'à 1,00 % par an ID EUR : jusqu'à 1,00 % par an	I EUR : jusqu'à 1,00 % par an ID EUR : jusqu'à 1,00 % par an

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
<b>catégorie d'actions</b>	<p>H-I USD : Jusqu'à 1,00 % par an  A EUR : jusqu'à 1,70 % par an  H-A USD : jusqu'à 1,70 % par an  N EUR : jusqu'à 1,10 % par an  M EUR : jusqu'à 0,90 % par an  Q EUR : jusqu'à 0,20 % par an</p>	<p>SI USD : Jusqu'à 0,80 % par an  A EUR : jusqu'à 1,70 % par an  N EUR : jusqu'à 1,10 % par an  M EUR : jusqu'à 0,90 % par an  Q EUR : jusqu'à 0,20 % par an  H-I USD : Jusqu'à 1,00 % par an  WI EUR : jusqu'à 1,30 % par an  N2 EUR : jusqu'à 1,10 % par an  A2 EUR : jusqu'à 1,70 % par an  A3 EUR : jusqu'à 2,00 % par an  B EUR : jusqu'à 2,25 % par an  ND2 EUR : jusqu'à 1,10 % par an  AD2 EUR : jusqu'à 1,70 % par an</p>
<b>Commissions de performance</b>	<p>I EUR, ID EUR, H-I USD, A EUR, H-A USD, M EUR et N EUR :  20 % de la performance positive, nette de tous frais, au-dessus de l'indice MSCI Emerging.</p> <p>Q EUR : N/A</p>	<p>I EUR, ID EUR, SI EUR, H-I USD, A EUR, A3 EUR, B EUR M EUR et N EUR :  20% de la performance positive, nette de tous frais, au-dessus de l'indice MSCI ACWI IMI Digital Economy Net USD avec High Water Mark</p> <p>Le High Water Mark est la Valeur nette d'inventaire par Action au dernier Jour d'évaluation de toute Période de performance au cours de laquelle une commission de performance a été payée ou, à défaut, le prix d'offre initial par Action pour les Catégories d'actions non lancées.</p> <p>WI EUR, N2 EUR, ND2 EUR, A2 EUR, AD2 EUR et Q EUR : N/A</p>

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
<b>Cartographie des catégories d'actions existantes et nouvelles</b>	<b>Catégories d'actions existantes détenues</b>	<b>Nouvelle catégories d'actions à détenir</b>
	I EUR (LU2533786898)	I EUR (LU2194926346)
	ID EUR (LU2606030869)	ID EUR (LU2194926429)
	H-I USD (LU2533786971)	H-I USD (LU2194926692)
	A EUR (LU2533787193)	A EUR (LU2194926775)
	H-A USD (LU2533787276)	A EUR (LU2194926775)
	N EUR (LU2533787359)	N EUR (LU2194926858)
	M EUR (LU2533787433)	M EUR (LU3077229170)
	Q EUR (LU2533787516)	Q EUR (LU2343999939)